Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400016-20161215-DEL_20161215_10-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **15 décembre 2016 – 19 heures 30**

N° **135/16**

Date de convocation : 9 décembre 2016

Conseillers en exercice : **34**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 25

Votants : 27

Objet : **ADMINISTRATION– ESPACE EMPLOI FORMATION – RELAIS SERVICE PUBLIC**

Membres Présents

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Michèle LUTZ | Sylviane REY | Richard LESOT | Lionel LITTOZ-MONET | Christian BAILLY |
| Michel COUTIN | G.CHAMPANGE | Joëlle KOURTCHEVSKY | Hervé BOURNE | Marcel CATTANEO |
| Ulrich GAGNERON | R. AUMAITRE | Nicolas BLANCHARD | Roland BLAMPEY | Nicolas BALMONT |
| Sonia GIFFORD | J.GUENAN | R. MERMAZ-ROLLET | Jacques TRESALLET | |
| Marc LLEDO | Valérie. GARDIER | Paul CARRIER | Lucie LITTOZ | Marc MILLET-URSIN |
| Françoise KLEMENCIC | | | | |

Membres Excusés

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Gérard MERMIER | Patrick DUC | Philippe PRUD'HOMME | Jeannie TREMBLAY | Jean-Louis MERLE |

Membres Absents

| | |
|---|---|
| V. AMADIO | Sarah DI-GLERIA |

Pouvoirs

| | |
|---|---|
| Laurence GODENIR (M. LUTZ) | Rosemonde SCHINDLER (L.LITTOZ) |

## EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 38/11 du 19 mai 2011, le bureau a sollicité les services de l'Etat pour une labellisation Relais de Services Publics de l'Espace Emploi Formation.

Par arrêté n° 2012312-0011 du 7 novembre 2012, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie a labellisé « Relais de Services publics » l'Espace Emploi Formation.
Cette labellisation a entraîné un soutien financier de l'Etat au titre du fonds national d'aménagement et de développement (FNADT) pour les années 2012 (10 000 €), 2013 (9 605€), 2014 (10 000€) et 2015 (17 500€).

La loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015 transforme "le relais services publics" en "maison de services au public" et définit la mission de ces structures ainsi qu'il suit « *Les maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Elles peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.....».*
*Monsieur le Président rappelle que l'Espace Emploi est un lieu d'accueil et d'accompagnement permettant aux* habitants du territoire d'effectuer des démarches d'insertion professionnelle. Sa mission première est de favoriser l'accès et le retour à l'emploi.
La commission Développement économique qui s'est réuni le 15 novembre 2016 a conforté les missions de l'espace emploi et n'a pas validé le passage de l'Espace Emploi Formation en Maison de Services au Public compte tenu :

- du positionnement géographique du territoire ;
- des moyens de transport existants qui facilitent l'accessibilité aux centres administratifs d'Annecy ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2016
Reçu en préfecture le 19/12/2016
Affiché le 19/12/2016
ID : 074-247400773-20161215-DEL_20161215_10-DE

- des nouvelles technologies en place ou à venir qui simplifieront les démarches administratives ;
- des services au public présent sur le territoire et à proximité de l'Espace emploi ;
- du bilan décevant de l'expérimentation de la permanence d'aide aux démarches administratives de 2014 à 2015
- du dimensionnement actuel du service de l'EEF qui n'est pas en mesure de répondre aux exigences d'une Maison de services au Public.

Pour toutes les raisons supra, Monsieur Le Président propose aux membres du conseil communautaire de :

- ne pas transformer le Relais de Services Publics en Maison de Services au public,
- ne pas prendre dans les statuts comme compétence optionnelle (cf. Loi NOTRe) la Maison de Services au public
- supprimer la notion de Relais de Services Publics attachée à l'EEF

Il demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

-o-o-o-o-o-o-

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré accepte les propositions de Monsieur le Président et décide de :

- ne pas transformer le Relais de Services Publics en Maison de Services au public,
- ne pas prendre dans les statuts comme compétence optionnelle (cf. Loi NOTRe) la Maison de Services au public
- supprimer la notion de Relais de Services Publics attachée à l'EEF

.

Résultat du vote :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Votants | 27 | Abstention : | 0 | Exprimés : | 27 |
| Pour : | 27 | Contre : | 0 | | |

Délibération rendue exécutoire le : 19 DEC. 2016

Affichage le

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)
- Madame et Messieurs les Maires de la CCSLA

Copie(s) interne(s) :

- Animation Economique

FAVERGES, le 19 DEC. 2016
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

C.C. DES SOURCES DU LAC D'ANNECY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Haute-Savoie)